

Délibération n° 2507-13

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de CANTARON (Alpes Maritimes) étant
assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de Gérard BRANDA – Maire.

Conseillers en exercice : 13

Présents : 8+3 proc

Votants : 11

Etaient présents : Gérard STOERKEL – Eliane CALDEI-VIDAL – Patrice
MARTIN – Chantal BARBIER – Jean-Marc BLANIC – Fabienne GALLI –
Christian DI MARTINO

Absents excusés : Michel CORSINI – Sandrine BARRALIS – Philippe
ALLEGRI

Absentes : Béatrice ROZIER – Karine FAGES

Secrétaire : Gérard STOERKEL

**Objet : Création 4 postes emplois
Permanents - mise à jour tableau
Des effectifs**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement
sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au
fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de
grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

La délibération doit préciser les grades correspondants à l'emploi créé.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal le 17 juillet 2025,

Considérant la nécessité de créer 4 emplois permanents,

Le Maire propose à l'assemblée la création de 4 emplois permanents :

- o 1 adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 22 heures hebdomadaires;
- o 1 adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 23h30, soit 23,50 heures
hebdomadaires,
- o 1 adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 19 heures hebdomadaires ;
- o 1 agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison
de 23h30 soit 23,50 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

- **DECIDE** de créer les emplois ainsi proposés et de mettre à jour le tableau des effectifs.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire,

Gérard STOERKEL

Signé électroniquement par : Gérard
BRANDA

Date de signature : 18/07/2025

Qualité : Maire

Gérard BRANDA